

2026/061

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, M. Hervé JARNOT, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Excusée : Mme Chantal BOURY

Procuration :

Mme Aline HERVÉ a donné procuration à Mme Catherine DUTHU-DEBRAY

Date de convocation : le 15 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mme Sonia DEBROUX

Objet :

Gratuité d'une salle communale (Salle de Cojoux)

M. le Maire annonce l'organisation d'une marche des conteurs qui se déroule chaque année sur un nouveau territoire avec une équipe renouvelée d'artistes conteurs et des nouveaux habitants.

Pendant une semaine, une vingtaine de conteurs marchent sur un territoire, se répartissent chaque soir dans 4 communes pour raconter en échange de l'accueil (5 à 6 conteurs par commune, 4 soirées contées simultanées). Le dernier soir, l'ensemble des artistes raconte dans un même lieu pour une soirée finale.

M. le Maire rappelle la délibération en date du 11/12/2025 qui fixe les tarifs de location des salles communales pour l'année. La salle est accessible aux associations extérieures mais à titre onéreux.

Aussi, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette gratuité.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder la gratuité de la salle de Cojoux à l'association « La Marche des Conteurs » à la date du 7 août 2027. Il est à souligner qu'en échange de la mise à disposition de la salle, « la Marche des Conteurs » propose un spectacle gratuit de 20 conteurs professionnels ; cette manifestation permettra une rencontre entre les conteurs et les publics fondée sur des valeurs d'accueil et d'échanges ;
- de charger M. le Maire de mener à bien cette décision.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Nicolas DEBRAY

